

PLAFONDS FINANCIERS 2026-2027

Campus Saint-Louis – Bruxelles

Nombre de pers. à charge	Taux boursier (0€) Allocation d'études FWB	Taux condition modeste et taux social UCLouvain (374€)	Taux condition intermédiaire (835€)
0	28 181,07 €	36 881,07 €	45 181,07 €
1	36 850,51 €	44 850,51 €	53 850,51 €
2	44 981,11 €	52 981,11 €	61 981,11 €
3	52 564,10 €	60 564,10 €	69 564,10 €
4	59 608,27 €	67 608,27 €	76 608,27 €
5	66 652,44 €	74 652,44 €	83 652,44 €
6	73 696,61 €	81 696,61 €	90 696,61 €
7	80 740,78 €	88 740,78 €	97 740,78 €
8	87 784,95 €	95 784,95 €	104 784,95 €
9	94 829,12 €	102 829,12 €	111 829,12 €
10	101 873,29 €	109 873,29 €	118 873,29 €
11	108 817,46 €	116 917,46 €	125 917,46 €
12	115 596,63 €	123 961,63 €	132 961,63 €
13	123 005,58 €	131 005,58 €	140 005,58 €
14	130 049,97 €	138 049,97 €	147 049,97 €
15	137 094,14 €	145 094,14 €	154 094,14 €

Pour toute réduction des minerval, il existe plusieurs conditions à remplir.

Les ressources globalisées du ménage en 2024 ne peuvent pas dépasser les plafonds ci-dessus. Il est également tenu compte du patrimoine immobilier. Tout changement de situation (perte d'emploi, maladie, séparation, divorce, décès...) peut être pris en considération.

Les personnes à charge à prendre en compte sont reprises sous les codes 1030, 1032, 1034/1036 et 1043 sur le dernier avertissement-extrait de rôle disponible. Il est ajouté une personne à charge fictive supplémentaire pour tout autre membre du ménage inscrit dans l'enseignement supérieur de plein exercice (hormis l'étudiant).

Nous vous encourageons à consulter les pages du Bureau d'aides sociales et financières du campus Saint-Louis pour plus de détails : <https://uclouvain.be/sites/saint-louis-bruxelles/aides-slb.html>

